

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DÉFINITIF DU COMITÉ NATIONAL DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPÉENS

15 Novembre 2019

**ILE DE LA RÉUNION
FRANCE**



SOMMAIRE

1. Décisions du Comité National de Suivi (CNS)

2. Synthèse des interventions

3. Annexes

Annexe 1 : Diaporama de la séance plénière du CNS

1. Décisions du Comité National de Suivi du 15 novembre 2019

1.2 PO FEDER 2014 - 2020

Le Comité :

- Prend acte de l'état d'avancement du programme et de la mise en œuvre des grands projets, des ITI et des instruments financiers ;
- Approuve les propositions de modification du programme ;
- Approuve la modification des critères de sélection modifiés ;
- Prend acte de la mise en œuvre des plans d'évaluation et de communication.

1.3 PO FSE 2014-2020

Le Comité :

- Prend acte de l'état d'avancement du programme ;
- Prend acte de l'état d'avancement du plan de communication ;
- Approuve les propositions de modification du programme ;
- Approuve les propositions de modification du plan d'évaluation.

1.4 Volet régional du PO national IEJ 2014 - 2015

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du volet régional déconcentré de l'IEJ.

1.6 PDRR 2014-2020

Le Comité :

- Prend acte de l'état d'avancement du PDRR ;
- Prend acte de l'ajustement des critères de sélection du TO 6.4.1 ;
- Prend acte de l'état d'avancement du plan de communication.

1.7 Mesures régionalisées du PO National FEAMP

Le Comité :

Prend acte de l'état d'avancement des mesures régionalisées Réunion du PON FEAMP.

2. Synthèse des interventions

2.1 Principaux points introductifs et transversaux

Mme LOREDANA VON BUTTLAR, cheffe d'unité France à la DG REGIO, se dit convaincue quant à la bonne utilisation des fonds sur le territoire après les réunions techniques et visites de projets organisées lors de ce comité et félicite l'autorité de gestion pour la qualité du travail fourni dans la gestion des programmes.

S'agissant de la mise en œuvre du PO FEDER, elle note tout particulièrement la régularité de la programmation avec des projets mûrs qui permet une mise en œuvre rapide des opérations, un niveau élevé de certification et évite également tout dégageant d'office. Parallèlement, on constate un taux d'erreur très faible.

La représentante de la Commission européenne se réjouit du partenariat exemplaire entre L'État, la Région et le Département au travers notamment de l'organe partenarial qu'est l'Agile, qui garantit une utilisation efficiente des fonds européens. Son rôle doit être renforcé afin de continuer à favoriser la complémentarité des interventions sur le territoire.

S'agissant du post 2020, la Commission a publiée en mai 2018 les projets de règlements avec pour volonté de tirer les enseignements de la période précédente et de concrétiser son objectif de simplification. La Commission a souhaité également tenir compte des disparités territoriales dans l'espace communautaire, notamment pour les Régions Ultrapériphériques pour lesquelles des besoins spécifiques ont été identifiés dans l'annexe D du Rapport Pays.

Les autorités sont encouragées à préparer dès à présent la prochaine programmation : en poursuivant les négociations pour l'accord de partenariat au niveau national et les concertations en vue de l'élaboration des projets de programme au niveau régional en étroite collaboration avec les partenaires du territoire. La Commission encourage les autorités à mettre en œuvre les travaux collectifs et d'analyse territoriale afin de définir les priorités et la future stratégie d'investissement en veillant à ce que la période électorale française ne se répercute pas sur le calendrier d'élaboration des PO. L'objectif annoncé est de viser une adoption de l'Accord de Partenariat à la mi-2020 et des PO d'ici la fin 2020 début 2021 au plus tard.

L'objectif est la performance maximale de tous les programmes dont nous avons la responsabilité.

Mme Barbara LÜCKE, cheffe d'unité France à la DG AGRI, se réjouit de la progression des engagements et des paiements, le taux de programmation du PDRR ayant pratiquement doublé en une année. Elle félicite l'Autorité de gestion pour le bon travail de coordination réalisé par une équipe relativement restreinte, et salue son engagement dans la préparation de la prochaine période de programmation, qui doit être enclenchée dès maintenant et associer la société civile. A ce propos, elle souligne la nécessité d'utiliser les résultats des évaluations réalisées au cours de la période actuelle pour la préparation de la programmation 2021-2027, tant au niveau du diagnostic que des choix stratégiques.

Mme LÜCKE informe le Comité qu'une proposition de règlement de transition vient d'être réalisée par la Commission. Ce règlement de transition vise à assurer la continuité du FEADER entre les deux périodes de programmation, et cela notamment pour les mesures surfaciques. La

Commission espère une entrée en vigueur de celui-ci au plus tard dans le courant de l'été 2020.

En ce qui concerne la proposition de règlement FEADER 2021-2027, ce dernier prévoit un programme stratégique par Etat membre. Face aux inquiétudes que cela suscite, Mme LÜCKE rappelle que rien n'empêche l'Autorité de gestion désignée de déléguer la gestion d'une partie ou de la totalité du FEADER à des organismes intermédiaires, et insiste sur le fait que le plan stratégique national (PSN) devra intégrer des éléments spécifiques aux DOM. Elle souligne l'importance de dialoguer avec le Ministère de l'agriculture pour réfléchir à l'organisation de la gestion du FEADER, ainsi qu'à la manière d'intégrer ces spécificités.

2.2 Programme opérationnel FEDER 2014-2020

M. Michel WOLF, rapporteur géographique à la DG REGIO, est satisfait du bon niveau d'avancement financier du PO FEDER. La qualité de la mise en œuvre peut être jugée à l'aulne du taux d'erreur très bas, qui constitue un signe de la bonne exécution du programme.

Il note que dans le RAMO de juin 2019, tous les axes sont performants à l'exception de deux pour lesquels les explications apportées suffisent à rassurer sur l'atteinte des objectifs en 2023.

Il note que les décisions de modification de programme qui seront prochainement soumises par l'autorité de gestion, ne concernent pas seulement l'allocation obligatoire des réserves de performance mais aussi la dotation de moyens supplémentaires aux axes les plus dynamiques. Seront notamment abondés les axes de soutien à l'activité économique ou au domaine énergétique et enfin l'axe en faveur des priorités sociales compte tenue de la démographie particulière du territoire avec une population jeune nécessitant des efforts importants dans le domaine éducatif.

Il n'a pas d'observations particulières sur ces modifications.

S'agissant des instruments financiers, il constate qu'ils sont performants et souligne que dans la prochaine programmation il faudra davantage les développer afin de soutenir l'activité économique.

Enfin, il encourage l'usage des coûts simplifiés en précisant qu'il est possible pour le FEDER d'y recourir et note également la bonne performance des 5 ITI à travers les indicateurs.

2.3 Programme opérationnel FSE 2014-2020 et Volet régional du programme national IEJ

Mme Gaëtane MEDDENS, rapporteur géographique à la DG EMP pour les programmes FSE Réunion et volet déconcentré du PON IEJ.

La représentante de la Commission après observation des taux de programmation et de certification qui s'établissent respectivement à 61% et 21%, en dessous des performances habituelles du programme et de la moyenne des outre-mer note que plusieurs opérations sont maintenant engagées dans le processus de programmation et devraient contribuer à améliorer le taux de programmation afin de se rapprocher des moyennes constatées dans les mois à venir.

Elle note que les perspectives concernant le dégagement d'office pour 2019 sont rassurantes et que le plan de certification développé par l'autorité de gestion a permis un progrès sur cet aspect.

Elle souligne l'intérêt des visites de terrain qui permettent de se rendre compte directement de l'impact du FSE sur la situation des bénéficiaires.

Elle encourage l'Autorité de gestion à la vigilance sur l'axe 3 et note que le plan de redynamisation, conforme à la stratégie du programme doit maintenant être pleinement actif pour l'atteinte des objectifs. De même, l'examen de performance prévoyant un redéploiement de la réserve de performance de l'axe 3 sur les axes 1 et 2 participerait à la réussite globale du programme conformément à la stratégie développée. En ce sens et suite à la proposition initiale de modification, la représentante de la Commission signale que toute proposition de modification du programme allant au-delà des réaffectations des réserves de performance doit être dûment motivée. Une modification complémentaire pourrait intervenir ultérieurement si les besoins du programme le justifiaient. En outre, une erreur matérielle a été détectée lors de l'examen du rapport annuel de mise en œuvre 2018 sur un indicateur de réalisation qui nécessite d'être aligné à la valeur du cadre de performance. La correction de cette erreur sera assurée dans le cadre de la modification du programme liée à l'affectation de la réserve de performance.

Concernant la modification du plan d'évaluation, la représentante de la Commission salue les propositions de modification des délais de mise en œuvre des futures études d'impact en vue de la préparation du prochain programme. Elle rappelle la nécessité de prendre en compte les conclusions de la récente évaluation des dispositifs de mobilité afin d'identifier des pistes d'actions et mobiliser les fonds disponibles dont l'allocation spécifique DOM.

Sur le sujet du plan de communication, la représentante de la Commission souligne l'effort important réalisé depuis le début de la programmation et encourage la mutualisation des expériences avec les autres programmes d'outre-mer.

Elle note avec satisfaction que les premiers résultats sur le territoire sont encourageants concernant le devenir des participants à l'issue de l'intervention communautaire.

Concernant le recours aux options de coûts simplifiés, elle note avec satisfaction qu'une proportion significative des projets soit financée selon ce mode. L'autorité de gestion est encouragée à poursuivre les efforts dans ce sens.

Pour le volet déconcentré du programme IEJ, la représentante de la Commission observe une programmation dynamique qui touche un nombre important de participants avec une atteinte de la cible plutôt positive. Elle s'interroge toutefois sur les difficultés de remontée de dépenses et appelle à la vigilance.

2.4 Programme de développement rural 2014-2020

M. Marc BLONDIAU, rapporteur géographique à la DG AGRI, encourage l'Autorité de gestion à continuer dans sa démarche de mise en place d'options de coûts simplifiés, et notamment à explorer les nouvelles opportunités offertes en la matière par le règlement Omnibus. Pour ce qui est de la prochaine période de programmation, il souligne l'importance de réfléchir à la possibilité de recourir à l'utilisation d'instruments financiers pour le FEADER, si ceux-ci peuvent répondre à des besoins des agriculteurs.

2.7 Propos conclusifs

Le Président du Conseil Régional souligne la sensibilité européenne de la Région et salue l'intelligence du partenariat dans les programmes notamment au sein de l'Agile, d'autant plus essentielle pour parvenir à une cohérence des politiques publiques au niveau local dans une démarche de réussite et d'efficacité. Il précise que les hommes et les femmes à la Réunion ont le désir que les moyens publics soient consacrés à un meilleur épanouissement de chacun.

En outre, il rappelle les grands enjeux du territoire que sont la transition énergétique, la politique zéro déchet et les déplacements durables. S'agissant de l'énergie, il précise que l'on doit travailler à cette ambition d'autonomie énergétique ; sur la politique zéro déchet, la démarche doit être collective en faveur de l'économie circulaire de traitement des déchets. Enfin, s'agissant des déplacements, l'ambition est de déployer un transport collectif de qualité sur une importante partie du territoire. Par ailleurs, il souligne le caractère fondamental du soutien à toutes les entreprises sur tous les secteurs d'activité.

Le Président du Conseil Régional note l'exigence collective dans l'exécution des programmes, l'exigence de transparence vis-à-vis des citoyens et enfin l'exigence de simplification pour les petits porteurs de projet qui veulent s'inscrire dans cette démarche européenne.

Le Président du conseil départemental rappelle que deux chantiers doivent maintenant être menés en parallèle par la collectivité départementale en tant qu'Autorité de gestion du FEADER : celui de la bonne exécution de la fin de gestion du programme 2014-2020, et celui de la préparation de la prochaine période de programmation. S'agissant de la fin de gestion du programme actuel, l'année 2020 étant une des dernières années de programmation, il indique que toute l'attention de l'Autorité de gestion se portera sur la poursuite des engagements, la remontée active des dépenses, et sur l'amélioration continue sur les procédures.

S'agissant de la programmation 2021-2027, le Président du conseil départemental souligne que le Département et le monde agricole sont particulièrement préoccupés par les retards pris sur l'adoption du cadre financier pluriannuel et des textes réglementaires, ainsi que par la baisse de l'enveloppe dédiée à la PAC prévue par le projet de cadre financier. Il indique que ces inquiétudes ont été exposées au Commissaire européen délégué à l'agriculture, Janusz Wojciechowski, lors de son récent déplacement à Bruxelles ; et salue le sens de l'écoute, la disponibilité, et l'intérêt de Monsieur Wojciechowski pour les territoires ultrapériphériques.

Le Président du conseil départemental rappelle l'importance des aides publiques dans le développement de l'agriculture réunionnaise. Il conclue en plaidant pour une prise en compte différenciée des spécificités des RUP, au titre l'article 349 du TFUE, afin de donner davantage de visibilité à ces territoires. Il déclare que les échanges des trois derniers jours ont confirmé la nécessité pour les territoires ultramarins de disposer de documents spécifiques afin de mieux identifier les enjeux, les besoins et la stratégie mise en œuvre.

Le Préfet, demande aux services de mettre en œuvre les actions nécessaires au rattrapage de la programmation des PO FSE et du volet déconcentré du PON IEJ, notamment en comparaison des autres départements d'outre-mer. Il demande également un effort de certification maintenu, et même amplifié au regard des échéances à venir. La prochaine échéance de dégagement d'office devrait cependant être respectée au regard des certificats de service fait produits par les services.

Il prend note avec satisfaction des résultats encourageants enregistrés sur le devenir des participants à l'issue de leur participation aux actions cofinancées.

Il confirme que les efforts sur le recours aux options de coûts simplifiés seront maintenus et intensifiés notamment par le recours à de nouvelles méthodes en cours de déploiement.

Concernant la prochaine génération de programme 2021-2027, il fait part de ses inquiétudes en raison des contraintes accrues concernant une échéance de dégageant d'office ramenée à 2 ans par la Commission, la réduction du préfinancement annuel alors que la trésorerie est un point sensible pour les bénéficiaires, et un taux de cofinancement en baisse.



COMITE NATIONAL DE SUIVI PLURIFONDS

ANNEXE 1 :

**Diaporama de la séance
plénière du CNS**

Comité National de Suivi pluri-fonds



Ouverture de la session Intervention des co-Présidents du CNS et des représentants de la Commission européenne

PO FEDER

Dynamique d'avancement du programme

En 2019, un PO FEDER 2014-2020 à mi-parcours

5^{ème} année de
pleine
programmation :
940 opérations
sélectionnées

2^{ème} année de
clôture : taux
d'erreur largement
inférieur à 2%
(0,24%), et pour la
3^{ème} année, un taux
escompté inférieur à
0,1%

Examen de
performance relevé
pour 6 axes sur les
8 du PO hors AT

Avancement du programme (1/2)

Programmation

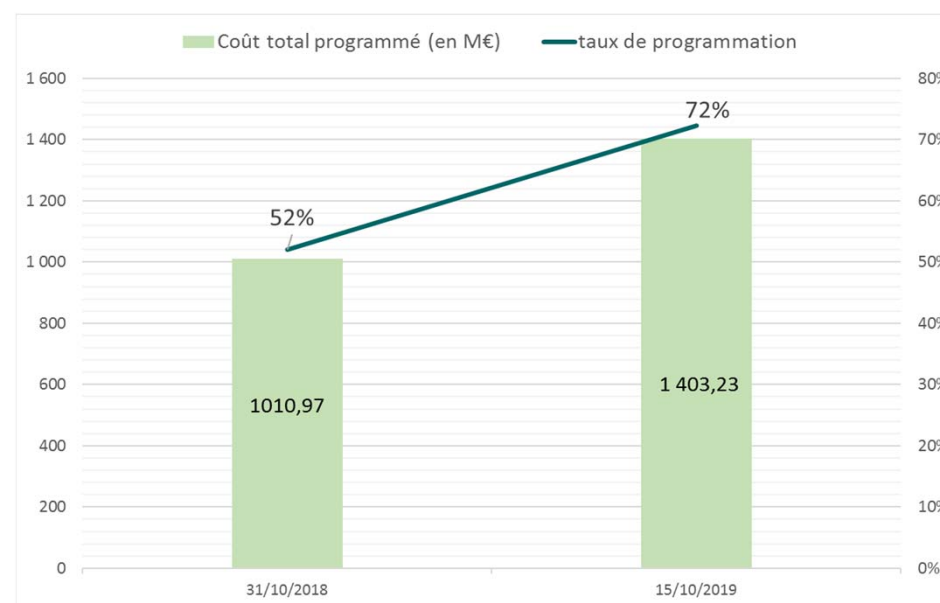
- 940 dossiers sélectionnés pour un coût total 1 403 226 778,92 euros, soit 72% de la maquette disponible

Certification

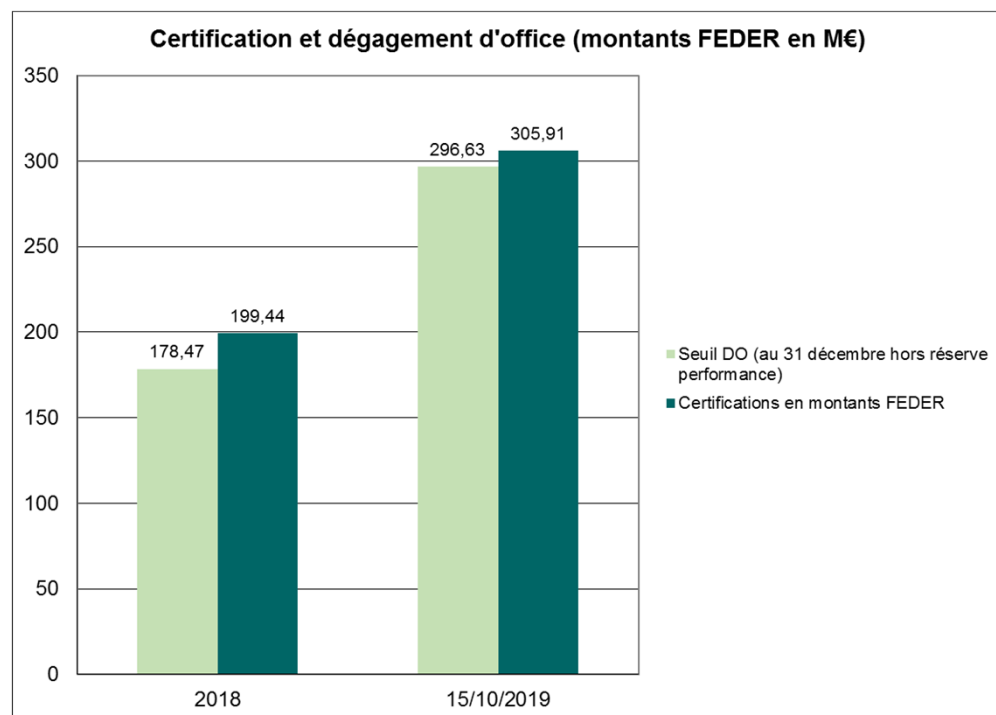
- 582 754 022,23 euros de dépenses totales ont été retenues par l'AG.

Paiements

- Le montant cumulé lors du dernier appel de fonds de l'AC s'élève à 298 916 478,70 en montants FEDER



Avancement du programme (2/2)



- Un rythme plus dense de certification a été observé depuis 2017 permettant de certifier un montant FEDER de 305,91M€ et de dépasser dès octobre 2019 le seuil de dégageement d'office pour l'année 2019 de près de 10M€.
- Un nouvel appel de fonds sera réalisé d'ici fin décembre.

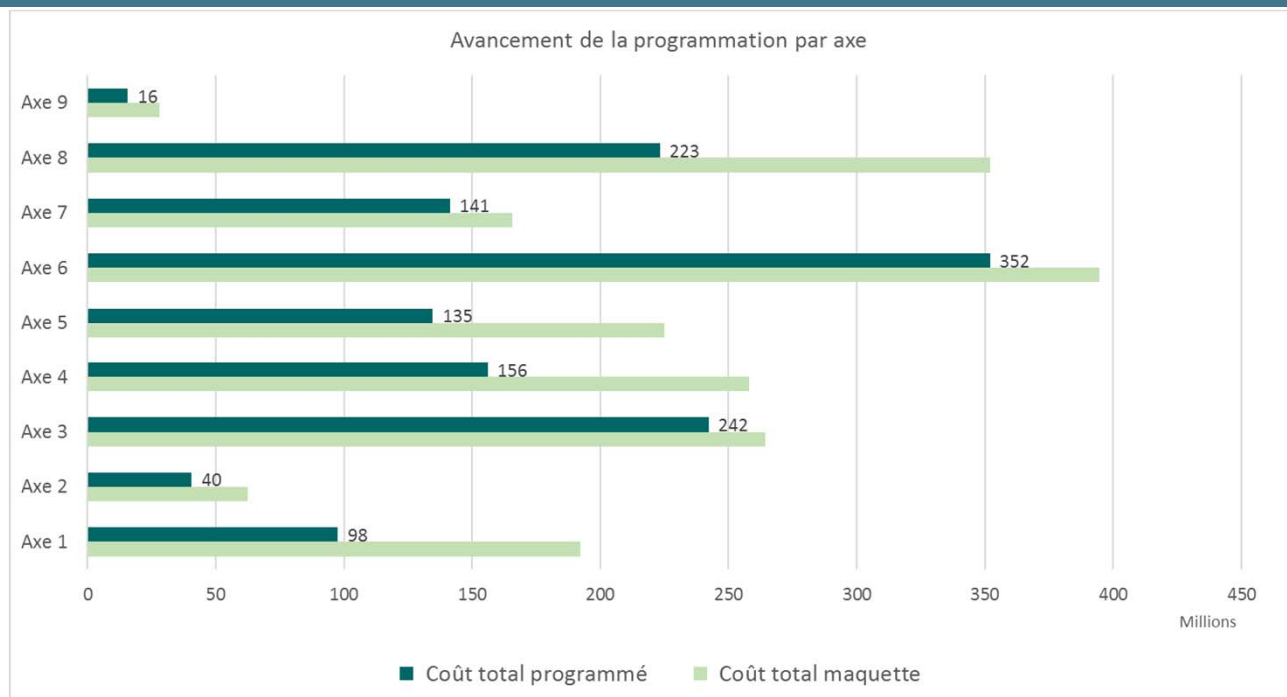
Perspectives de programmation et de certification

- Le rythme de programmation et de certification devrait se maintenir en 2020 :

PO FEDER 2014-2020	31/10/2019	Projection au 31/12/2019
Programmation	72%	80% (1)
Certification	31%	33% (1)

(1) Quelques dossiers à fort enjeu financier ont été décalés en programmation et certification au premier trimestre 2020

Avancement de la programmation par axe



- Les 3 axes les plus dynamiques en programmation (6, 3 et 8) représentent 58% des coûts totaux programmés) ;
- On observe une bonne dynamique sur les axes 7, 4 et 2 ;
- Les axes 1 et 5 sont en progression.

Éléments issus de la réunion technique FEDER

	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
Avancement du programme	<ul style="list-style-type: none"> •Le représentant de la Commission Européenne salue l'avancement du programme qui s'illustre à travers 4 indicateurs clés : le taux de programmation de 72% et sa perspective à 80% à fin 2019, l'importance des dépenses présentées par les bénéficiaires finaux qui certifie la méthode de l'AG de programmer les dossiers à un stade de maturité avancé, le dégagement d'office dépassé dès octobre 2019 (4^{ème} Région française) et enfin le taux d'erreur de 0,24%. •Il souligne que les deux seuls axes non performants à l'issue de l'examen de performance ne présentaient pas de difficulté : l'un ayant dépassé ses objectifs de fin de programme au niveau de l'axe et l'autre étant prévisible depuis 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> •L'autorité de gestion prend acte de ces commentaires positifs tout en soulignant que les efforts seront poursuivis pour maintenir le rythme de programmation et de certification jusqu'à son achèvement.

Mise en œuvre des grands projets

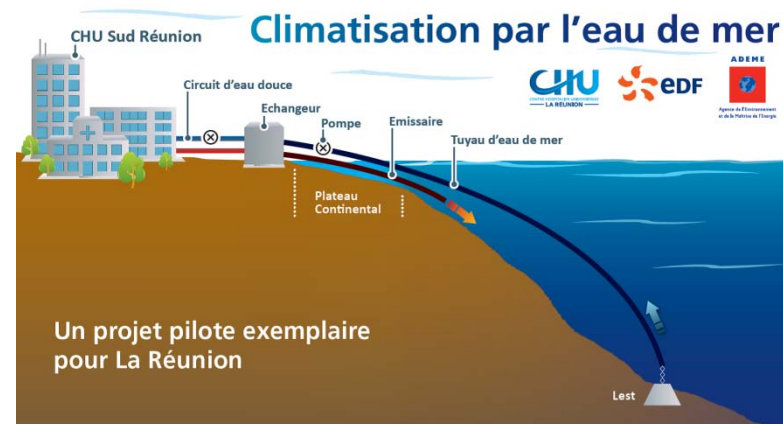
Grand Projet	Date de Soumission	Date prévisionnelle de mise en œuvre	Date prévisionnelle d'achèvement
THD	Notifié par l'AG via SFC 11/06/2018 (cf. Art 102-1 du règlement général)	2019, T4	2021, T4
NRL avec TCSP	26/12/2016	2014, T1	2024, T2
UVE	2020, S2 ILEVA (prévision liée au calendrier des procédures environnementales)	2020, T4	2022, T4
Agrandissement de l'ARRG	2020, S1	2017	2022, T4

Mise en œuvre et avancement des ITI

Depuis le début de la programmation, 98 opérations ont été examinées au titre des ITI représentant 46,6 millions d'euros d'aide FEDER pour 101,3 millions d'euros de dépenses éligibles.

À noter parmi ces dossiers ITI d'ores et déjà examinés, les opérations suivantes :

- 6 opérations d'aménagement de gares multimodales ont été soutenues sur l'ensemble des territoires ITI, et l'appétence des porteurs de projet conduit à envisager un abondement complémentaire de ce dispositif, intégré dans la modification du PO FEDER ;
- L'étude de faisabilité technique et financière pour le développement du projet de SWAC du centre hospitalier du sud a été engagée en 2019.



Mise en œuvre des Instruments financiers

- La convention de financement FEI - Région a été signée le 12 septembre 2017
- La sélection des intermédiaires financiers a été initiée via AMI le 20 septembre 2017 et les conventions ont été signées avec BFCOI pour l'outil de prêt et APICAP pour l'outil de capital risque
- Des prêts ont été accordés au bénéfice de 51 entreprises



Congrès des Régions de France 2019: La Région Réunion récompensée pour son soutien en faveur des TPE/PME

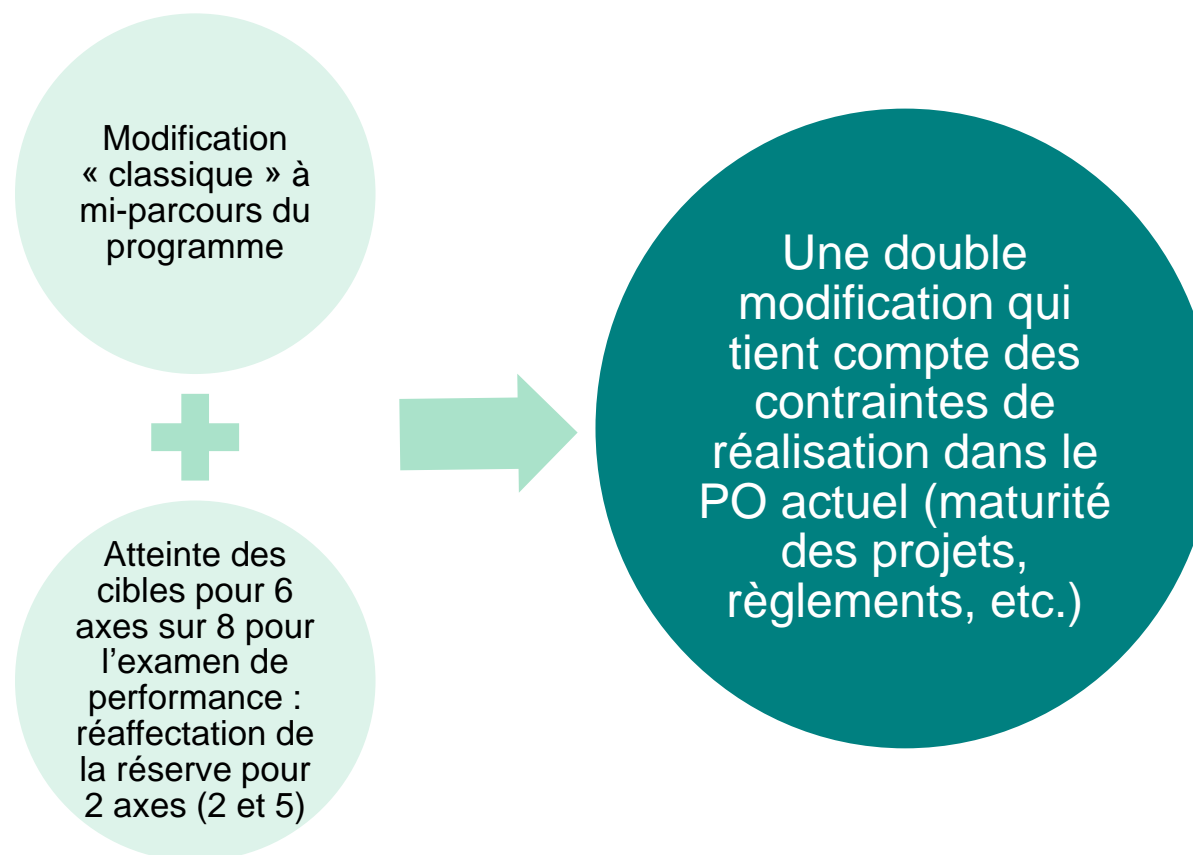
Éléments issus de la réunion technique FEDER

	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
Instruments financiers	<ul style="list-style-type: none"> Le représentant de la CE interroge l'autorité de gestion sur le dimensionnement des instruments financiers au regard du dynamisme observé dans la mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> L'autorité de gestion précise qu'en complément du cofinancement apporté par la Région, une enveloppe supplémentaire de 20M€ sur fonds propres a été apportée et est disponible.
Grands projets	<ul style="list-style-type: none"> Le représentant de la CE note que le porteur du projet ILEVA a entrepris les travaux d'une part en vue de la soumission du grand projet au second semestre 2020 et que d'autre part une pré-notification au titre du régime des aides d'Etat s'avérera nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> L'autorité de gestion précise qu'à ce stade, elle n'a pas de lisibilité précise sur la complétude du plan de financement de l'opération. Elle confirme par ailleurs que les moyens prévus au titre de la politique déchets ne sont pas affectés par la proposition de modification du PO, nonobstant les non sollicitations du porteur de projet en zone Nord-Est.

Modification du PO

Modification du PO, le contexte

La modification du PO obéit à une double logique :



Synthèse des ajustements proposés

- Réaffectation des réserves des axes 2 et 5 vers l'axe 7 ;
- Modification au regard de l'évaluation à mi-parcours et de l'exercice prospectif ;

		PO actuel FEDER	Réserve et transfert	Transfert entre axe	PO Modifié	
Axes prioritaires	AXE 1	136,9		-33,84	103,06	↓
	AXE 2	50	-3	-9	38	↓
	AXE 3	140,1		16	156,1	↑
	AXE 4	148,8		9	157,8	↑
	SOUS TOTAL 1	475,8			454,96	
Axes non prioritaires	AXE 5	157,5	-9,7	-7,3	140,5	↓
	AXE 6	167			167	→
	AXE 7	116	+3 / + 9,7	21,14	149,84	↑
	SOUS TOTAL 2	440,5			457,34	
	AXE 8	190,3			190,3	→
	AT	24		4	28	↑
TOTAL		1130,6			1130,6	

Éléments issus de la réunion technique FEDER

	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
Modification du PO	<ul style="list-style-type: none"> •Le représentant de la CE note qu'en dépit d'un niveau d'avancement satisfaisant et de perspectives intéressantes, l'Axe 1 fait l'objet d'une réduction des moyens financiers alloués. •Le représentant de la CE souligne que la proposition de modification ne se fait pas au détriment des objectifs du PO concernant le déploiement du THD sur le territoire réunionnais. 	<ul style="list-style-type: none"> •L'autorité de gestion a rappelé qu'elle avait d'ores et déjà informé la CE que certaines infrastructures de recherche identifiées au moment de l'élaboration du PO ne seront pas réalisées dans ce programme en raison notamment de capacités financières limitées des acteurs de la recherche. •De plus, les moyens alloués à cet axe demeureront en augmentation au regard de ceux qui avaient été alloués sur la même priorité au titre du PO 2007-2013, •Par ailleurs, certaines start-up ont fait part à l'AG, de l'inadaptation des outils d'aide directe apparaissant peu compatibles. •Enfin, une partie des projets de recherche identifiés dans l'appel à manifestation d'intérêt de 2018 et rencontreront un retard important, pourront mobiliser s'ils le souhaitent les moyens dès le démarrage du prochain programme. •L'autorité de gestion précise que d'ores et déjà 72% du territoire est couvert par le THD sans concours public, alors que l'indicateur cible final 2023 se situait à 62%. La cible finale sera donc réévaluée à la hausse (95%) alors même que les moyens financiers sont diminués.

Eléments issus de la réunion technique FEDER

	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
Modification du PO	<ul style="list-style-type: none"> •Le représentant du ministère de l'outre-mer attire l'attention des membres du CNS sur la difficulté potentielle de rendre les projets de valorisation énergétique des déchets dans les prochains programmes au stade actuel de la négociation. •Le représentant de la CE a précisé que compte tenu de l'importance des besoins sur le territoire en matière de traitement des déchets et de la nécessité d'engager rapidement les moyens disponibles, la proposition de modification du PO ne présentait pas de difficulté. •Il n'y a pas d'autres observations sur les modifications proposées. 	<ul style="list-style-type: none"> •L'autorité de gestion a rappelé que la proposition de modification du PO prenait tout d'abord acte de l'absence de sollicitation de l'un des porteurs de projet d'UVE. •Afin de pouvoir maintenir ses objectifs pour améliorer la gestion des déchets avant la fin de ce programme, de nouveaux dispositifs sur la valorisation, le tri sont proposés (alors qu'ils ne sont pas aujourd'hui admissibles dans le PO actuel) avec les moyens permettant le financement de tous les porteurs de projets matures en 2020.

Modification de critères de sélection

Critères de sélection modifiés

<p>Axe 3 - PI 3,a OS5</p> <ul style="list-style-type: none"> Les actions en matière de création d'entreprises - volet industrie-artisanat 	<p>Ajout de la filière aéronautique dans les secteurs qualifiés de stratégiques en matière de création d'activités et d'emplois Le plafond pour les projets aéronautiques est porté à 3,5M€</p>
<p>Axe 4 - PI 4,e - OS10</p> <ul style="list-style-type: none"> Type d'action : Pôle d'échanges et superstructures de transports - études de transport par câble 	<p>Engagement du porteur de projet à démarrer les travaux avant le 31 décembre 2020 au lieu de 2019</p>
<p>Axe 5, PI 5,b – OS 11b</p> <ul style="list-style-type: none"> Les actions en matière de suppression des points noirs dans les réseaux routiers essentiels 	<p>Engagement du porteur de projet à démarrer les travaux avant le 31 décembre 2020 au lieu de 2019</p>
<p>Axe 5, PI FED 6,c - OS 14</p> <ul style="list-style-type: none"> Les actions en matière de mise en tourisme du patrimoine culturel 	<p>Taux et plafond pour la restauration et la réhabilitation du patrimoine bâti et non bâti propriété publique modifiés: 70 % à 90 % et plafond de 8 000 000 €</p>
<p>Axe 6, PI FED 7,c - OS 16 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les actions en matière de trans eco express 	<p>Les projets retenus dont la mise en service est prévue avant fin 2020 seront priorités dans la programmation (au lieu de 2019)</p>
<p>AXE 7, PI FED 9,a – OS19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les actions de construction et restructuration d'établissements médico-sociaux pour personnes handicapées et personnes âgées dépendantes 	<p>Engagement du porteur de projet à démarrer les travaux, au plus tard le 31/12/2020</p>
<p>AXE 7, PI FED 9,b – OS20</p> <ul style="list-style-type: none"> Les actions de développement et de structuration de l'attractivité des Hauts 	<p>Calendrier de démarrage des travaux au plus tard le 31/12/2020</p>
<p>AXE 7, PI FED 10,a – OS21 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les actions en matière de construction, extension et réhabilitation des lycées et des collèges Les actions en matière de construction, extension et réhabilitation des centres de formation professionnelle sont retenues sur la base des critères suivants Les actions en matière de constructions et aménagements pour l'enseignement supérieur 	<p>Engagement du porteur de projet à démarrer les travaux, au plus tard le 31/12/2020</p>
<p>AXE 8, PI FED 5,b - OS 23 : Les actions en matière de programme de gestion des risques d'inondation (PGR) : prévision, prévention et protection</p>	<p>Engagement du porteur de projet à démarrer les travaux avant le 31 décembre 2020 au lieu de 2019</p>

Point sur l'évaluation

Mise en œuvre du plan d'évaluation

- L'année 2019 a été marquée par la **restitution des résultats de deux évaluations** lancées en 2018 conformément au Plan d'Evaluation.
- La première étude a porté sur la mise en œuvre du programme à mi-parcours. L'instance concernée, à savoir le Comité Régional d'Evaluation (CRE), s'est réunie le **19 janvier 2019** pour statuer sur les préconisations du rapport final de cette première évaluation.
- La seconde étude réalisée correspondait à l'évaluation d'impact à mi-parcours sur la thématique « Améliorer l'innovation et la compétitivité des entreprises ». Le CRE s'est réuni le **7 octobre 2019** pour valider les conclusions et recommandations de cette étude.
- Le document joint en **annexe du rapport** retrace la **synthèse des deux évaluations** : les éléments de réponse aux questions évaluatives posées et les principales recommandations formulées par l'évaluateur.

Point sur la communication

Plan de communication

Partenariat média TV
(ANTENNE REUNION)
25 épisodes de
« Le FEDER de A à Z »



Page Facebook FEDER : « FEDER A NOU »
4300 abonnés réguliers



Site internet FEDER (créé en 2015)
Plusieurs rubriques en ligne :
« Les guichets FEDER »,
« dépôts de demande en ligne »,
« documents à télécharger »,
« les contacts »



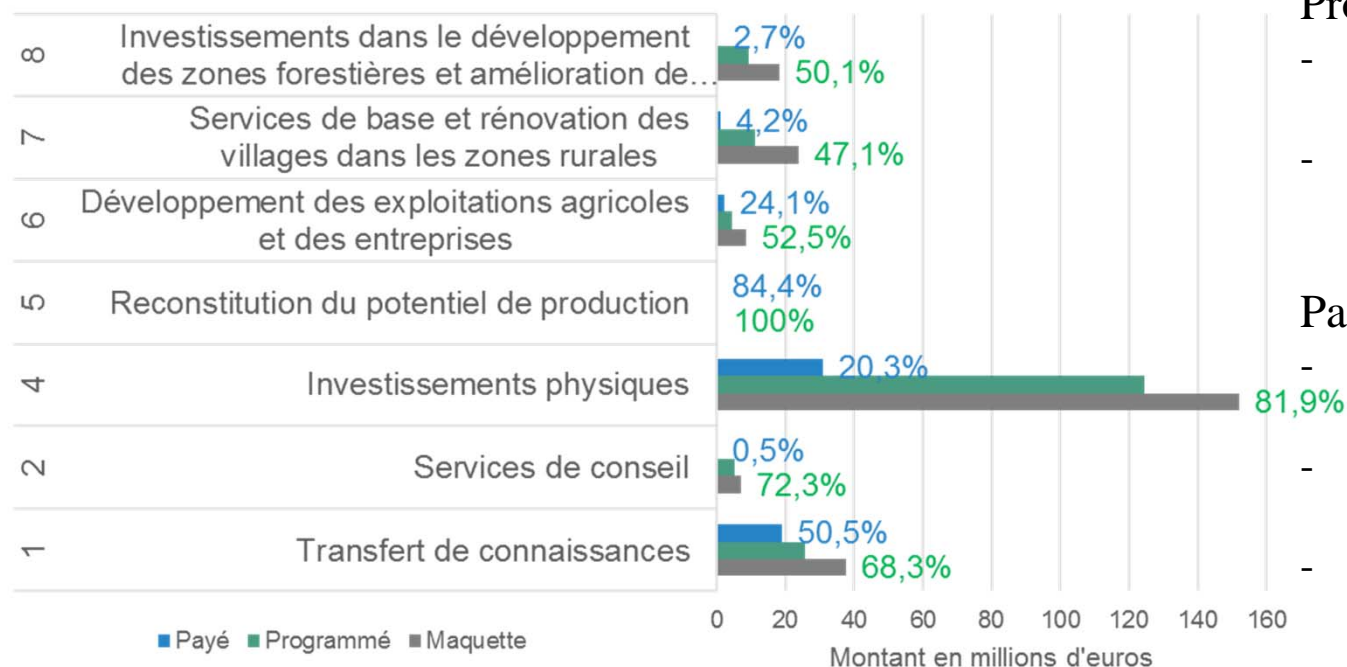
Journal mensuel de la Région Réunion
5 numéro en 2019 ont traité du PO FEDER
Mars, avril, mai, juin, juillet

PDRR 2014-2020

Dynamique de mise en œuvre du PDRR 2014-2020



Avancement de la programmation et des paiements 1/3



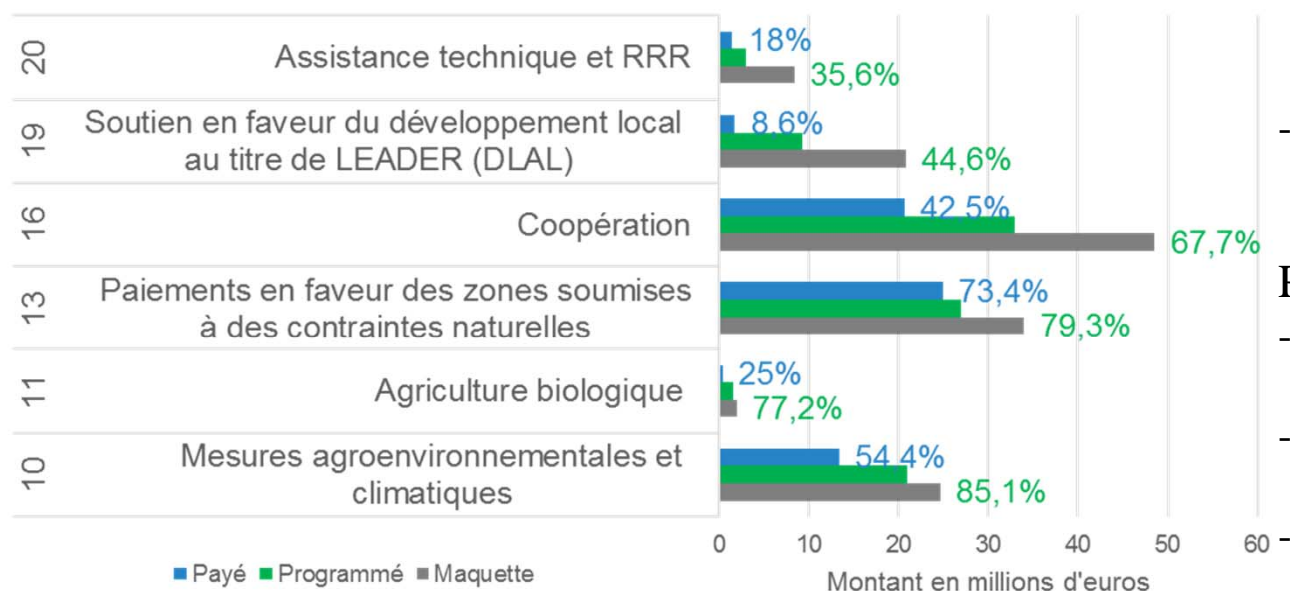
Programmation :

- Très bon taux d'avancement pour les mesures 1, 2, 4 et 5
- Niveau d'avancement en progression pour les mesures 6, 7 et 8

Paiement :

- Très bon taux d'avancement pour les mesures 1 et 5
- Taux satisfaisant pour les mesures 4 et 6
- Taux à surveiller pour les mesures 2, 7 et 8

Avancement de la programmation et des paiements 2/3



Programmation :

- Très bon taux d'avancement pour les mesures 10, 11, 13 et 16
- Niveau d'avancement en progression pour les mesures 19 et 20

Paiement :

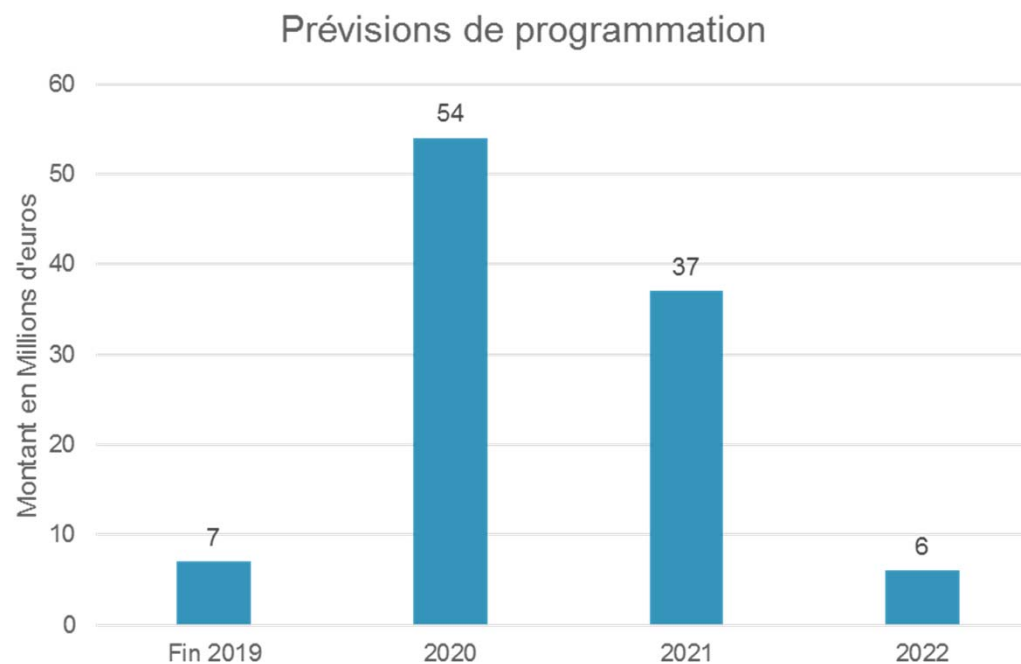
- Très bon taux d'avancement pour les mesures 10 13 et 16
- Taux satisfaisant pour les mesures 11 et 20
- Taux à surveiller pour 10 mesure 19

Avancement de la programmation et des paiements 3/3

Données actualisées au 07/11/2019 :

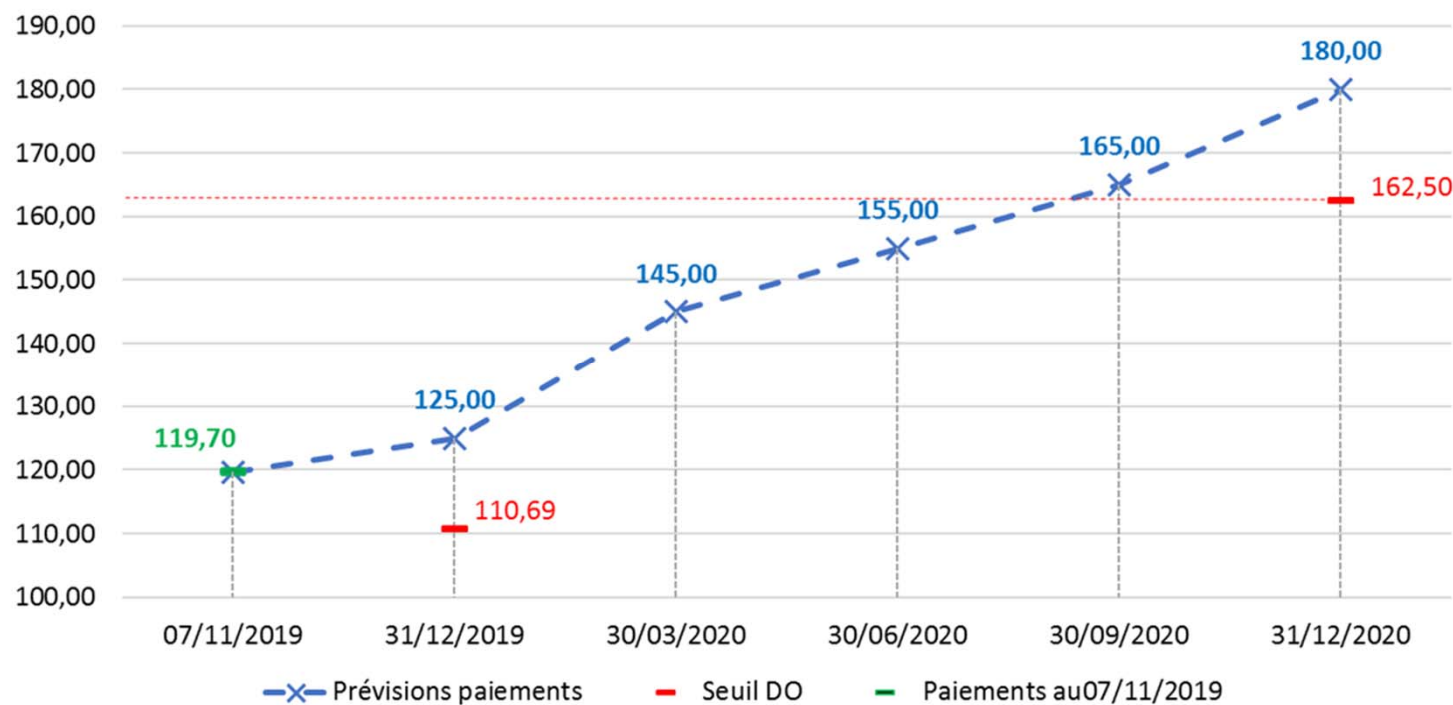
- 282 M€ programmés soit **73,1%** de la maquette
- 119,7 M€ payés soit **31%** de la maquette
 - ❖ DO 2019 dépassé depuis mi octobre 2019

PDRR 2014-2020 : Prévisionnel programmation



PDRR 2014-2020 : Prévisionnel paiement

Montants UE en M€



Éléments issus de la réunion technique FEADER

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
Avancement	<ul style="list-style-type: none"> •La Commission salue le bon avancement de la programmation et des paiements. •Certaines mesures sont, malgré l'exercice de remaquetage finalisé en 2019, en tension comme les : bâtiments d'élevage ou le soutien aux IAA. L'AG a été interrogée sur le calendrier de mise en œuvre du prochain remaquetage. •L'AG a été interrogée sur la possibilité de mettre ne place une méthodologie adaptée sur les visites sur place en milieu forestier 	<ul style="list-style-type: none"> •Compte tenu d'une part de la nécessité d'accélérer les remontées de dépenses pour dégager des reliquats, et d'autre part du fait qu'il ne reste qu'une seule possibilité de modification stratégique du PDR, cet exercice ne pourra pas être mis en œuvre avant mi 2020. •Par ailleurs il conviendra d'examiner les possibilités offertes suite à l'adoption du règlement de transition. •Le travail est en cours d'examen par l'AG et la Commission propose d'accompagner la démarche.

Etat d'avancement du plan de communication



PDRR 2014-2020 : Communication

❑ Rappels sur le plan de communication

❖ Objectifs :

- ✓ Faire connaître les interventions du PDRR sur le territoire
- ✓ Valoriser les projets ;
- ✓ Fédérer les acteurs à la réussite et à la mise en œuvre du PDRR

❖ Les axes retenus

Axes	Objectifs	Public cible
INFORMER	Faciliter & simplifier les démarches	Porteur de projet, bénéficiaires
MEDIATISER	Montrer les résultats, renforcer la visibilité du FEADER	Grand public, organismes agricoles
ANIMER	Accompagner, mobiliser, sensibiliser	Relais – Organismes agricoles - Scolaire

PDRR 2014-2020 : Communication



☐ **Actions réalisées : Axe n°2**

MEDIATISER

Relation presse :

Conférence de presse annuelle lors de la foire agricole de Bras-Panon
4 Reportages web sur le site du Département

Partenariats médias :

Encarts presse réalisés : pour tous les appels à projets du PDRR
4 Encarts pour valoriser l'intervention du FEADER sur le territoire

Publications spécialisées avec l'insertion de pages dans les agendas Chambre d'Agriculture : 3 500 exemplaires diffusés



☐ **Actions réalisées : Axe n° 1 INFORMER**

4500 objets promotionnels réalisés

Réalisation de Kit de communication UE

Mise à disposition de 1700 autocollants et d'un kakémono

Communication numérique – (janvier à septembre 2019)

Portail Département/ Feader : Nbre de visiteurs : **17 594**

Portail www.reunioneurope.org : Nbre de visiteurs **65 292**

Outils d'aide et d'informations :

Guide des Aides Agricoles et Rurales réalisé et actualisé

Création d'un accès grand public optimisé en cours



☐ **Actions réalisées : Axe n° 3**

ANIMER

Sensibilisation des partenaires et relais

20 réunions d'échanges et formation des partenaires

7 Réunions avec les acteurs du monde agricole et rural

Animations spécifiques lors de salons

Organisation de visites de projets cofinancés

Intervention auprès du public scolaire : 16 collèges sensibilisés

Ajustement des critères de sélection du T.O. 6.4.1

« Soutien et structuration du développement économique dans les hauts »- Opération Programmée pour l'Aménagement et le Restructuration du Commerce, de l'Artisanat et des Services (OPARCAS)



Adaptations proposées

1 – Rappels sur les objectifs de TO :

- Financement d'investissements dans les entreprises non agricoles dans les hauts
- Secteurs d'activité concernés : Artisanat de production, commerce de proximité et services

2- Constat :

- Dispositif peu attractif : 7,28 % de programmation
- Critères de sélection peu adaptés à la réalité des projets élaborés sur le territoire

3- Effet attendu de la modification :

Permettre une meilleure applicabilité de la grille de sélection sans pénaliser la sélection des projets

Modification des critères du Principe de sélection n°1

- ❖ **Principe 1** : «État de la concurrence dans la zone de réalisation du projet et perspectives de développement économique induites par le projet»

- ❖ **Modifications proposées**
 - Rajout du critère «Création ou maintien d'emploi»
 - Revalorisation de la notation sur ce principe

- ❖ **Justifications**
 - Valorisation des efforts menés par les entreprises au-delà des critères uniquement basés sur les résultats économiques

Modification des critères du Principe de sélection n°2

❖ **Principe 2** : «Valorisation des produits locaux et de terroirs et/ou Démarche d'ensemble pour le territoire»

❖ **Modifications proposées**

➤ **Nouveaux critères proposés:**

- «Communication intégrant la promotion du territoire et de ses produits»
- «Intégration paysagère du projet, notamment dans le cadre d'investissements immobiliers»

❖ **Justifications**

- Critères moins restrictifs et plus adaptés pour valoriser les efforts des porteurs de projets notamment en matière de communication

Modification des critères du Principe de sélection n°3

- ❖ **Principe 3** : « Démarche de développement durable, notamment sur les aspects liés à la protection de l'environnement »
- ❖ **Modifications proposées**
 - **Maintien du critère lié aux économies d'énergie**
 - **Nouveau critère proposé:**
 - **Mise en place d'une démarche éco-responsable**
- ❖ **Justifications**
 - **Critères moins restrictifs et plus adaptés pour valoriser les efforts liés au développement durable des projets**

Modification des critères du Principe de sélection n°4

❖ **Principe 4** : «**Démarche innovante en termes de types d'activité développée**»

❖ **Modifications proposées**

- **Suppression des critères existants**
- **Proposition de 5 nouveaux critères**

❖ **Justifications**

- **Une définition de la notion d'innovation plus adaptée aux types de projets portés sur le territoire**
- **Critères moins restrictifs pour valoriser les démarches d'innovation**

Éléments issus de la réunion technique FEADER

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<p>Ajustement des critères de sélection du T.O. 6.4.1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certains critères devront être argumentés par le service instructeur ex: démarche éco-responsable, qui peut recouvrir plusieurs types d'action. • Certains critères devront être explicités auprès des bénéficiaires pour être bien compris. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une attention particulière sera apportée lors de l'instruction des dossiers sur la justification du respect du critère de sélection. • Le service dans son travail d'accompagnement des porteurs de projet, s'attachera à donner les informations nécessaires pour la compréhension de tous.

Éléments issus de la réunion technique FEADER

	Information
Point sur le post 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations apportées par la Commission sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Il est à noter un retard important par rapport à l'adoption du cadre financier et du règlement, compte tenu du contexte particulier (Brexit, nouvelles priorités de l'UE, regroupement des Piliers I et II, etc.) A ce stade, il n'y aura pas d'accord potentiel possible pour une mise en œuvre avant le 1er janvier 2022. - Il est rappelé que le règlement ne prévoit qu'un PSN par Etat membre hors POSEI. - Aussi un règlement de transition est en cours d'examen. Ce dernier prévoit la possibilité pour chaque région de mobiliser 1/7 de l'enveloppe 2021-2027 sur la programmation 2014-2020 mais ce règlement ne sera adopté qu'après la validation du cadre financier pluriannuel. • La Commission précise cependant que les travaux de préparation du post 2020 doivent avancer afin d'être prêts pour un démarrage en 2022, compte tenu de la mise en place d'un PSN unique et de la nécessaire concertation à mettre en place en lien avec la méthodologie nationale. • Concernant la question posée sur la simplification, la Commission précise que la proposition de nouveau règlement se base sur le principe de subsidiarité.

PO FSE

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION

Un taux de programmation de 61%, contre 49% au CNS précédent mais qui ne traduit pas encore l'ensemble des opérations existantes et non encore programmées. Des projets importants en cours d'instruction,

- ➔ Axe 1 (formation professionnelle) programmé à 61% avec plusieurs opérations à venir
 - ➔ Axe 2 (emploi et mobilité) dynamique et programmé à 73%
 - ➔ Axe 3 (inclusion) programmé à 36% en reprise de progression
 - ➔ Axe 4 (assistance technique) programmé à 32%
-
- **Des tendances favorables sur les axes 1, 2 et 4**
 - **Un plan de dynamisation de l'axe 3 en action**

LES DONNEES FINANCIERES

- Axe 1 : 96 opérations sélectionnées pour 150 projets déposés soit 124 M€ de projets soutenus à hauteur de 99 M€ par le FSE

De bonnes perspectives de réalisation – Besoins supplémentaires identifiés

- Axe 2 : 110 opérations sélectionnées pour 127 projets déposés soit 208 M€ de projets soutenus à hauteur de 167 M€ par le FSE

Une programmation dynamique et constante – Besoins supplémentaires identifiés

- Axe 3 : 66 opérations sélectionnées pour 90 projets déposés soit 42 M€ de projets soutenus à hauteur de 34 M€ par le FSE

Une trajectoire de programmation qui se redresse

LES REALISATIONS

➔ Axe 1 : cible de fin de programme atteinte à 73%

Prévention du décrochage scolaire performante

Formation professionnelle à bon niveau de réalisation

➔ Axe 2 : cible de fin de programme atteinte à 61%

Mobilité attractive

Rapprochement des jeunes vers l'emploi performant

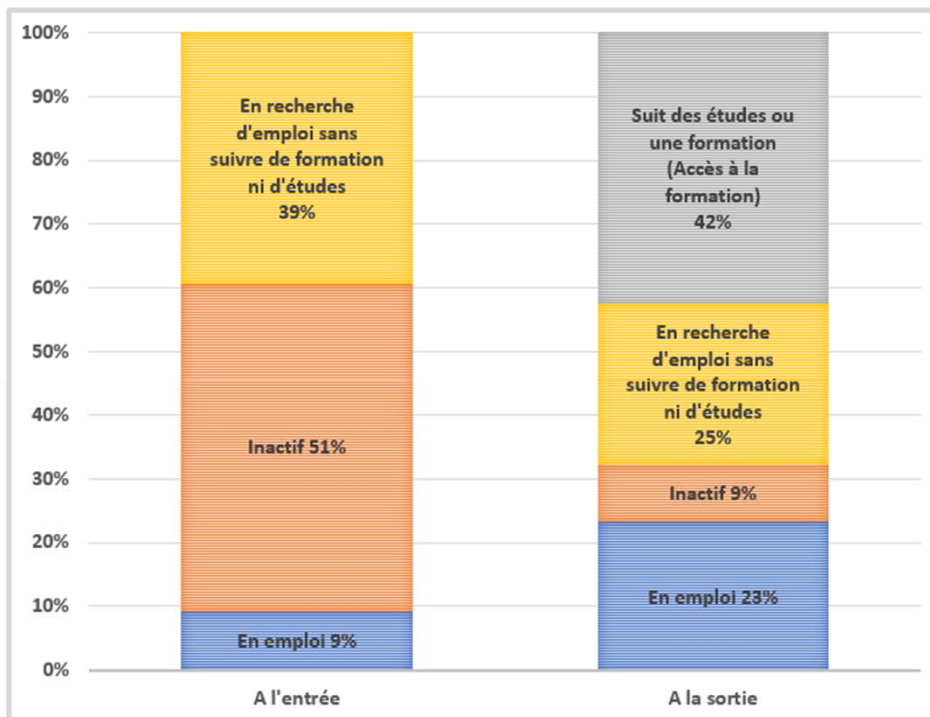
Formations pour le maintien des salariés dans l'emploi à dynamiser

➔ Axe 3 : cible de fin de programme atteinte à 30%

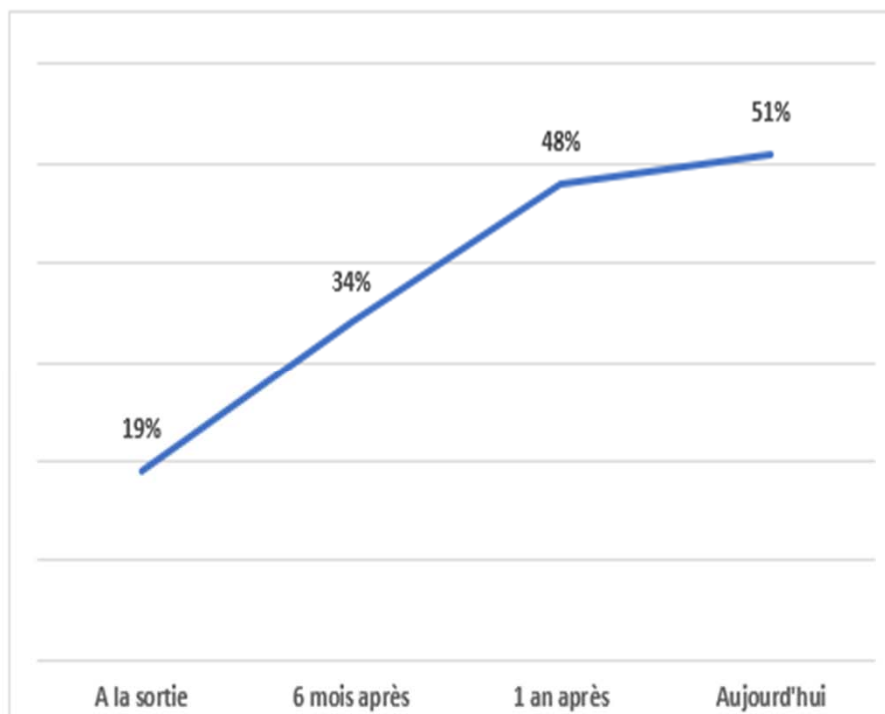
Mobilisation de personnes dans un parcours d'inclusion active à dynamiser

+ de 103.000 participants au programme FSE comptabilisés

LES PREMIERS RESULTATS



Evolution de la situation des participants
(entrée-sortie)
Base: ensemble des participants



Part des participants en emploi
Base: chômeurs et inactifs à l'entrée

Une amélioration de la situation des participants confirmée par les enquêtes.

DEGAGEMENT D'OFFICE

Seuil DO 2019	Déjà certifié services	Marge
116 M€	137 M€	+21 M€

Nécessaire validation de l'Autorité de certification au préalable

Prochain appel de fonds : novembre

- ⇒ Une position favorable pour l'échéance de 2019
- ⇒ Un effort de certification qui devra s'accroître pour la 2^{ème} partie du programme

Éléments issus de la réunion technique FSE

	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
Avancement du PO FSE Réunion	La représentante de la Commission observe que les taux de programmation et de certification qui s'établissent maintenant respectivement à 61% et 21% se situent en deçà des performances habituelles du programme et de la moyenne des outre-mer et suscite des interrogations.	<p>L'AG précise qu'il existe un déphasage entre les dossiers programmés et la réalité des opérations qui se déroulent effectivement sur le territoire. Des retards d'instruction sont persistants et requièrent une technicité accrue. Pour cela l'AG mène des actions de formation des services sur la base d'un plan actualisé chaque année en fonction des besoins. D'autre part, les effets de la modification du programme en vue de la redynamisation de l'axe 3 vont trouver leur pleine expression en fin d'année et en 2020.</p> <p>Des dossiers supplémentaires sont prévus au comité de programmation de décembre et dans les mois à venir.</p>

Éléments issus de la réunion technique FSE

	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
Avancement du PO FSE Réunion (suite)	<p>Le représentant de la DGEFP attire l'attention sur l'effort restant à accomplir en terme de programmation. Il invite l'AG à viser une surprogrammation pour atténuer les inévitables effets d'érosion qui surviendront.</p>	<p>Des travaux d'analyse ont montré que les perspectives de programmation sont rassurantes au regard des opérations existantes et à venir, susceptibles d'être cofinancées. Le retard de programmation devrait se résorber au cours des prochains mois.</p> <p>L'AG confirme que dans sa pratique et comme sur la programmation précédente, elle vise une surprogrammation raisonnable en rapport avec l'érosion généralement constatée.</p>
Dégagement d'office	<p>La représentante de la Commission note que les perspectives concernant le dégagement d'office 2019 sont encourageantes.</p>	<p>L'AG confirme que les effets du plan de certification permettent d'espérer le franchissement du seuil de dégagement d'office au cours du prochain appel de fonds prévu à la fin de ce mois.</p>

Modification du PO FSE

DES CONSTATS ISSUS DE L'ANALYSE PROSPECTIVE ...

Axe 1 : des besoins pressentis excédant les disponibilités de l'axe.

FPA, Formations sanitaires et sociales, les formations qualifiantes et le soutien à l'ingénierie et l'analyse des besoins de formation ...

Axe 2 : une forte dynamique.

Besoins supplémentaires sur certains dispositifs de mobilité en faveur des étudiants et sur les dispositifs d'apprentissage ... Redéploiements sur les mesures en faveur de la création d'entreprise

Axe 3 : des objectifs atteignables mais des fragilités persistantes.

Les mesures prises commencent à produire leurs effets, Des objectifs de fin de programme atteignables. Des projets émergents en faveur de l'inclusion active

... CONDUISANT A UNE PROPOSITION DE MODIFICATION DE PROGRAMME ...

- La réallocation de la réserve de performance de l'axe 3 (6 014 113 €) sur les axes 1 et 2 ayant atteint leurs objectifs de performance.
- De porter en conséquence le montant de la dotation de l'axe 1 de 162 294 000 € à 164 722 113 €, soit 2 428 113 € supplémentaires.
- De porter en conséquence le montant de la dotation de l'axe 2 de 225 677 000 € à 229 263 000 €, soit 3 586 000 € supplémentaires.
- De fixer le nouveau montant de la dotation de l'axe 3 à 90 995 271 €.
- De maintenir la dotation de l'axe 4 (assistance technique) à 16 126 939 €.
- De réajuster des valeurs-cible des indicateurs 2023 au prorata de ces variations.

... POUR UN NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

	Axe prioritaire	Coût total	Soutien de l'Union	Contrepartie nationale	Taux de cofinancement
Axe 1	Favoriser le développement d'une société de la connaissance compétitive et innovante	205 902 641 €	164 722 113 €	41 180 528 €	80%
Axe 2	Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité	286 578 750 €	229 263 000 €	57 315 750 €	80%
Axe 3	Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics	113 744 089 €	90 995 271 €	22 748 818 €	80%
Axe 4	Assistance technique	18 972 870 €	16 126 939 €	2 845 931 €	85%
	TOTAL ...	625 198 350 €	501 107 323 €	124 091 027 €	

En conformité avec la stratégie du programme

Éléments issus de la réunion technique FSE

	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
Résultats du programme	La représentante de la Commission note que les résultats enregistrés sur le devenir des participants à l'issue de l'intervention communautaire sont encourageants malgré les défis importants qui se posent, notamment concernant l'axe 3.	L'AG souligne que les résultats partiels révélés par les enquêtes réglementaires se rapprochent des moyennes nationales dans un contexte de marché de l'emploi plus difficile.
Modification du programme	Suite à la proposition initiale de modification, la représentante de la Commission signale que toute proposition de modification du programme allant au-delà des réaffectations des réserves de performance doit être dûment motivée. Une modification complémentaire pourrait intervenir ultérieurement si les besoins du programme le justifiaient. En outre, une erreur matérielle a été détectée lors de l'examen du rapport annuel de mise en œuvre 2018 sur un indicateur de réalisation qui nécessite d'être aligné à la valeur du cadre de performance.	L'AG informe que sa demande de modification ne concernera que la réallocation de la réserve de performance de l'axe 3 sur les axes 1 et 2. Une correction de l'erreur sera assurée dans le cadre de la modification du PO liée à l'affectation de la réserve de performance.

Modification du plan d'évaluation

PLAN D'ÉVALUATION- ETAT D'AVANCEMENT

➤ UNE MISE EN ŒUVRE CONFORME AUX CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- 2018
 - ✓ Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PO FSE Réunion
 - ✓ Evaluation à mi-parcours portant sur les dispositifs de mobilité
- 2019 : 1^{ère} collecte des données sur le devenir des participants 6 mois après leur sortie pour l'évaluation d'impact

➤ PROPOSITION D'ACTUALISATION DU PLAN (2^{ÈME} PARTIE)

Un ajustement du calendrier de mise en œuvre des évaluations d'impact en vue de la préparation de la prochaine programmation :

- Avancement des études (fin 2019 et début 2020 au lieu de 2021)
- Regroupement des études d'impact et de la contribution aux principes horizontaux

Avancement du plan de communication

Rappel des objectifs 2019

- 1) Accroître la notoriété du FSE à La Réunion
- 2) Continuer à éclairer son champ d'action
- 3) Développer la proximité avec les Réunionnais

Deux actions principales mises en œuvre :

- 1) Un entretien de la campagne de lancement
Une campagne de communication en mars 2018
- 2) Une campagne « preuve »
Une campagne en juin et une en novembre (actuellement)

Une enquête sera mise en place début 2020 afin d'évaluer précisément l'effet sur la notoriété du FSE, mais selon une enquête de début 2019, l'agrément vis-à-vis de la campagne est très supérieur aux scores habituellement observés.

Éléments issus de la réunion technique FSE

	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
Modification du plan d'évaluation	La représentante de la Commission salue les propositions de modification des délais de mise en œuvre des futures études d'impact en vue de la préparation du prochain programme. Elle rappelle la nécessité de prendre en compte les conclusions de la récente évaluation des dispositifs de mobilité afin d'identifier des pistes d'actions et mobiliser les fonds disponibles dont l'allocation spécifique DOM.	L'Autorité de gestion confirme que ces recommandations seront prises en compte.
Avancement du plan de communication	La représentante de la Commission souligne l'effort important réalisé depuis le début de la programmation et encourage la mutualisation des expériences avec les autres programmes d'outre-mer.	

Volet régional

PO National IEJ

IEJ 2017-2020 - Programmation / certification

❖ Programmation

- Lancé en 2014, le volet régional a mis en œuvre **36** opérations engageant 68M€ de dépenses publiques et bénéficiant à **15.000** NEET (jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études).
- En 2017, une dotation complémentaire de plus de 26 M€ a été attribuée
- A l'horizon 2020, les perspectives de réalisation permettront d'atteindre au moins 96% de de la dotation UE (84M€), à travers **39** opérations, et touchant **18.800** Bénéficiaires.

❖ Des efforts de certification à maintenir

- Le niveau de certification s'améliore depuis 2018
- En 2019, 10 nouvelles opérations ont été soldées pour un montant de dépenses de 7,9 M€, les efforts doivent être poursuivis
- En fin d'année, le niveau de certification cumulé représenterait 40 % de la dotation.

Un bilan mitigé

Des contraintes

- Concurrence des dispositifs en direction d'un même public
- Des outils et modalités de gestion non stabilisés au départ
- Besoin de trésorerie au démarrage
- Difficulté à mobiliser les jeunes décrocheurs
- Une offre diversifiée méritant un déploiement sous forme d'un parcours

Les facteurs de réussite

- Une dynamique de programmation répondant à l'enjeu majeur du chômage des jeunes
- Un dispositif pertinent : sortie positive pour plus de la moitié du public touché
- Renforcement des actions existantes et développement d'actions innovantes
- Des initiatives partenariales réussies dans le repérage des jeunes éloignés de l'emploi et dans une approche globale de l'individu pour lever les freins périphériques (à la mobilité, à l'emploi)

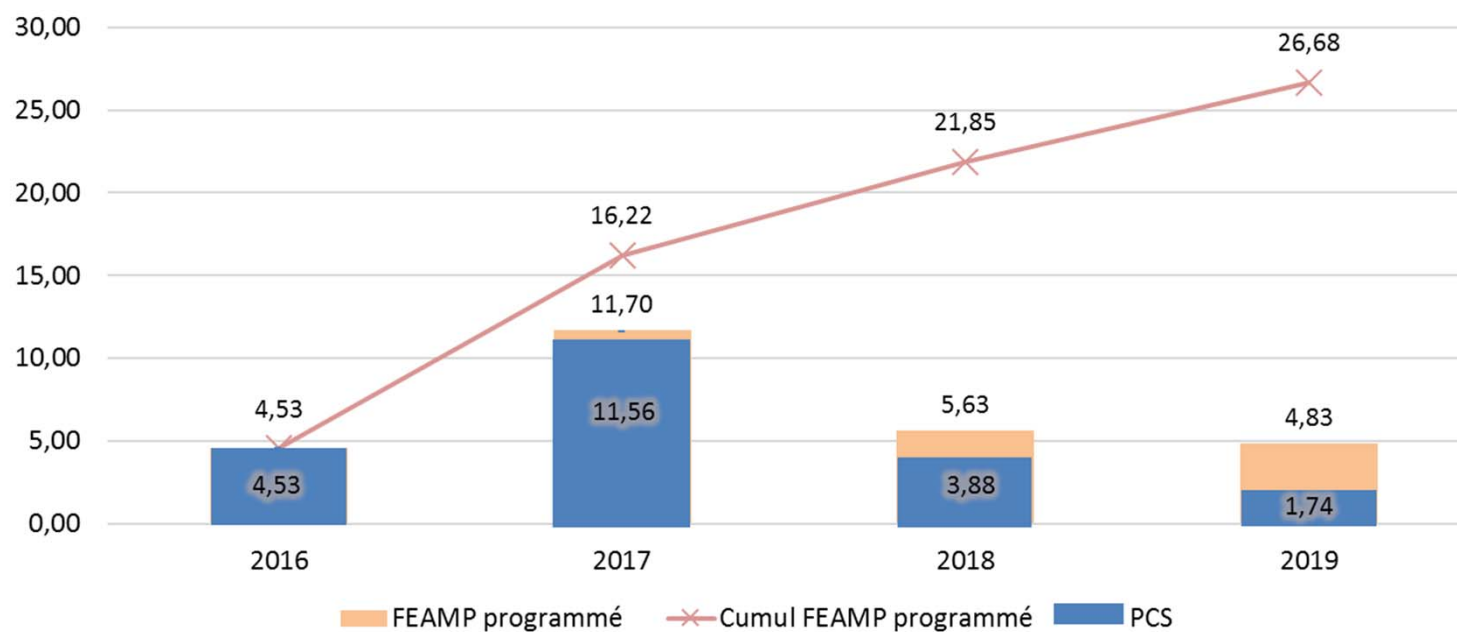
	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<p>Avancement du volet déconcentré du PON IEJ</p>	<p>Le représentant de la DGEFP prend acte de l'avancement de la programmation qui se situe dans la moyenne nationale. Il invite l'Autorité de gestion déléguée à prendre les dispositions nécessaires pour tendre vers une surprogrammation tenant compte des phénomènes d'érosion.</p> <p>Il note les efforts entrepris en termes de certification et rappelle qu'ils doivent être poursuivis.</p> <p>La représentante de la Commission observe une programmation dynamique qui touche un nombre important de participants avec une atteinte de la cible plutôt positive. Elle s'inquiète des difficultés de remontée de dépenses.</p>	<p>L'Autorité de gestion déléguée prend note de ces observations et prendra les dispositions nécessaires pour assurer la meilleure transition possible entre les deux périodes de programmation.</p>

	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<p>Avancement du volet déconcentré du PON IEJ</p>	<p>Enfin, le représentant de la DGEFP recommande d'anticiper l'articulation avec la prochaine programmation du FSE et de l'IEJ en prenant en compte les contraintes supplémentaires à venir, telles qu'un dégageant d'office ramené à 2 ans.</p>	

PON FEAMP 2014-2020

Vue d'ensemble de l'avancement du volet régional et du PCS

Dynamique annuelle de programmation volet régional et PCS



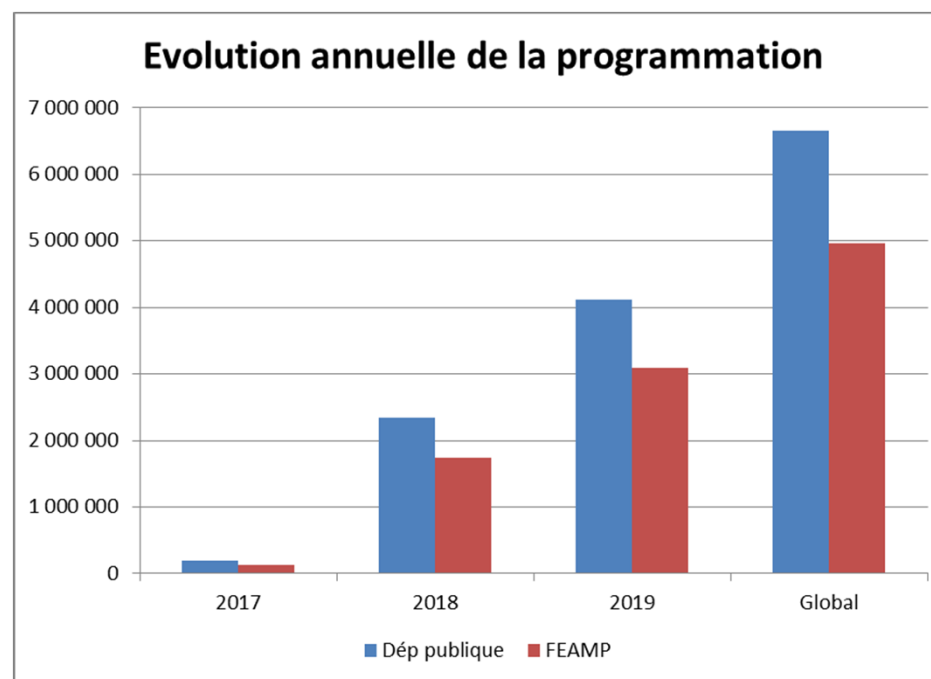
Vue d'ensemble de l'avancement du volet régional

PROGRAMMATION (Volet régional)

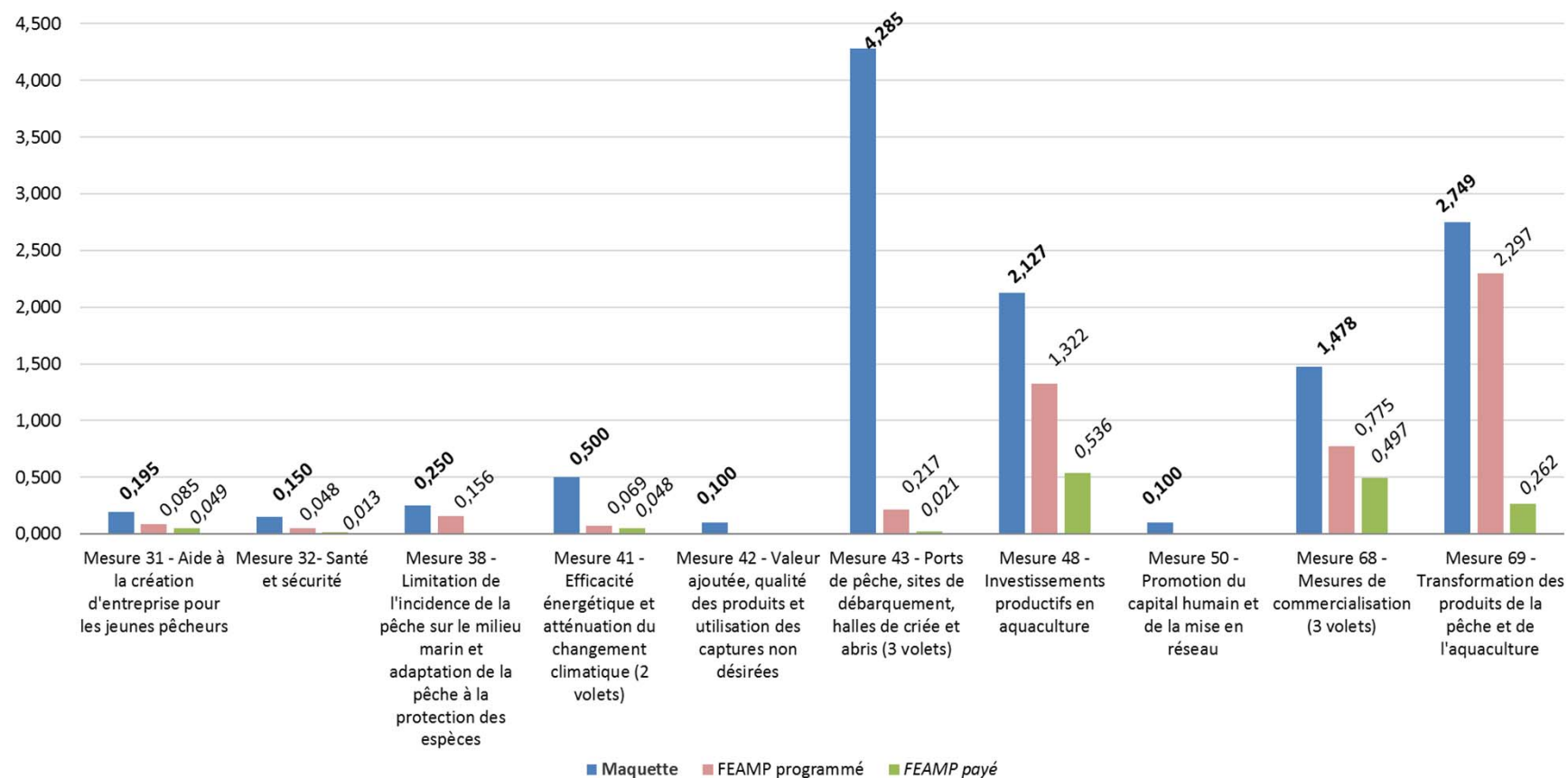
Nombre d'opérations : 56

Coût total Eligible : 8,8
M€

Dépenses publiques :
6,65 M€ (41,36%) dont
montant FEAMP : 4,7 M€
(41,63%)

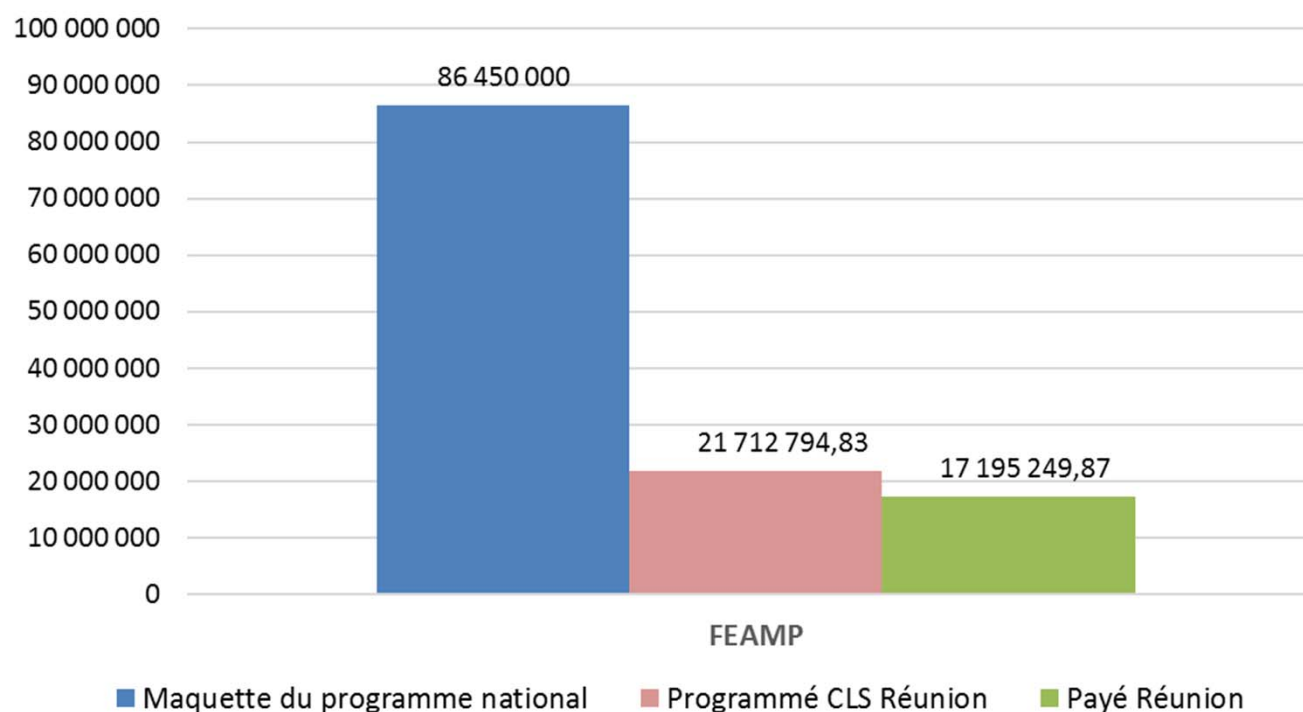


Vue d'ensemble de l'avancement du volet régional par mesure



Vue d'ensemble de l'avancement du Plan de Compensation des Surcoûts

Mesure 70 : Régime de compensation des surcoûts dans les RUP (PCS)

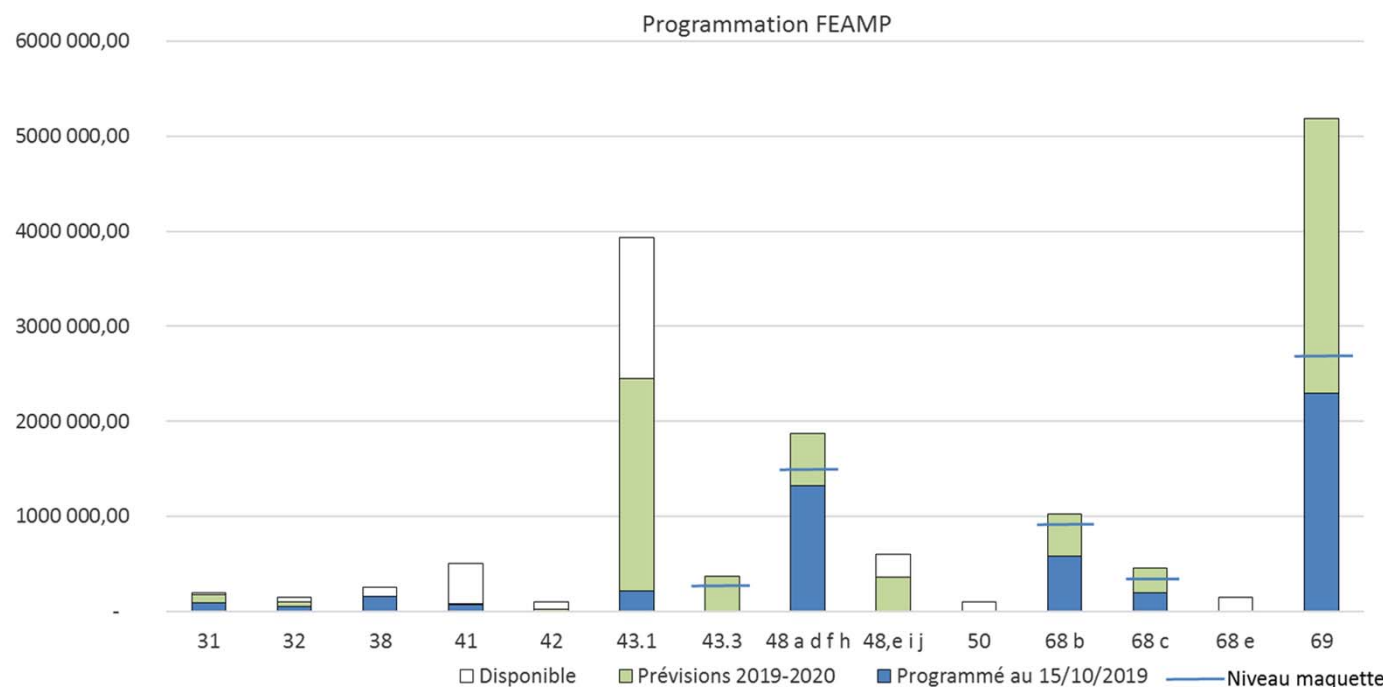


Éléments issus de la réunion technique FEAMP

	Observations des participants	Précisions apportées par l'autorité de gestion
Avancement du programme	<p>Volet régional : Les participants notent avec satisfaction la dynamique de programmation enclenchée sur le volet régional depuis 2016. Celle-ci est portée essentiellement par 3 mesures concernant la transformation des produits, l'aquaculture et la commercialisation.</p> <p>Malgré le remaquetage effectué en mars 2019, certaines mesures n'ont pas connu à ce stade d'avancées. Ce constat amène les membres à s'interroger sur le maintien de ces mesures.</p> <p>Mesure 70 (PCS) : Les participants notent que La Réunion a mobilisé significativement la dotation PCS (25%) ce qui la place en première place des régions d'outre mer</p>	<p>Le représentant de l'AG souligne également cette dynamique qui permet à La Réunion de figurer en bonne place des régions d'outre mer.</p> <p>La DMSOI propose d'organiser une rencontre avec les professionnels afin d'informer au mieux les acteurs des mesures en place, de faire un point sur l'état des besoins de la profession et sur les mesures les plus pertinentes à mobiliser.</p> <p>La DPMA note que La Réunion réalise ses objectifs</p>

Perspectives de réalisation 2019-2020

Selon les prévisions remontées par les services, 6,365 M€ de crédits FEAMP sont attendus en programmation sur la période 2019-2020 soit une prévision de réalisation de 11,33 M€ au titre des mesures régionales (98%)



Au titre du PCS : environ 12,5 M€ sont attendus en programmation entre le 2nd semestre 2018 et fin 2020, soit une mobilisation d'environ 39% de l'enveloppe nationale du PCS

Éléments issus de la réunion technique FEAMP

	Observations des participants	Précisions apportées par l'autorité de gestion (AG)
Perspectives en matière de réalisation 2019-2020	<p>Les membres constatent que les perspectives de réalisation à fin 2020 font état d'une prévision de plus 11 M€ au titre des mesures régionales soit 98 % de programme. Pour certaines mesures dynamiques les maquettes sont dépassées. Un remaquetage du volet régional est donc indispensable.</p> <p>Au titre du PCS ce sont 12M€ de crédits qui seront nécessaires pour couvrir la fin 2018 et les 2 années 2019-2020 correspondant à une mobilisation de 39 % de l'enveloppe nationale PCS.</p>	<p>L'autorité de gestion prend en compte la demande exprimée et indique que sa position n'est pas arrêtée sur la possibilité de procéder à un remaquetage, en raison d'une part, du risque de dégageement d'office en 2019 et d'autre part, de la non approbation à ce jour de la proposition de modification du PON soumis à La Commission.</p>
Futur PON FEAMP 2021-2027	<p>Une information est portée lors de la réunion technique sur la prise en charge par la Région de la gestion du futur programme.</p> <p>La Région informe qu'elle a engagé dans le cadre de la préparation des futurs programmes une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour tous les fonds dont le FEAMP.</p>	<p>La DPMA indique qu'un calendrier est établi au plan national et que les régions ultra-marines devront produire leur plan stratégique conformément à ce calendrier. La DGOM est en charge de ce dossier.</p> <p>Par ailleurs, elle indique que le prochain FEAMP 2021-2027 ne devrait pas connaître les difficultés de démarrage de la période précédente.</p>

Merci de votre attention